

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS344/16
3 novembre 2008

(08-5312)

ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING FINALES VISANT L'ACIER INOXYDABLE EN PROVENANCE DU MEXIQUE

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur
les règles et procédures régissant le règlement des différends*

La communication ci-après, datée du 31 octobre 2008, adressée par l'arbitre, M. Florentino P. Feliciano, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale relative à l'affaire *États-Unis – Mesures antidumping finales visant l'acier inoxydable en provenance du Mexique* (WT/DS344/15), conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Cette décision a été distribuée aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce.
